

Complémentaires : 637 millions d'excédents en 2020



Un rapport de la DREES révèle que les complémentaires santé ont dégagé un excédent de 637 millions d'euros en 2020 (+37,9 %), alors que les prestations liées au Covid diminuent.

En 2020, 428 organismes exerçaient une activité de complémentaire santé et étaient à ce titre redevables de la taxe de solidarité additionnelle (TSA) en 2020. Le secteur poursuit sa consolidation (439 organismes en 2019).

Baisse des prestations versées

Ces organismes ont versé pour 29,8 milliards d'euros (Md€) de prestations en 2020, dont 1,9 Md€ de provisions pour sinistre (dont la contribution exceptionnelle liée à la crise sanitaire). Les prestations versées diminuent de 7,9 % par rapport à 2019, en lien avec « *la baisse de la consommation de soins et biens médicaux, notamment lors du premier confinement* ».

Hausse des excédents

Dans le même temps, les complémentaires ont dégagé 637 M€ d'excédents, soit

1,7 % des cotisations collectées en 2020, contre 462 M€ en 2019. Cela est dû à une baisse des prestations plus marquée que celle des cotisations (toujours du fait de la crise sanitaire).

Parallèlement, la masse totale des cotisations collectées a diminué de 114 M€ pour s'établir à 38,2 Md€ en 2020 (-0,3 %) : - 1,6 % pour les mutuelles, - 2,7 % pour les institutions de prévoyance, + 2,8 % pour les sociétés d'assurance.

Prestations et frais de gestion

On peut noter que les complémentaires ont reversé 78 % de leurs cotisations aux assurés (sous forme de prestations). Le retour sur cotisation est meilleur pour les contrats collectifs (85 %) que pour les individuels (71 %). Par ailleurs, le rapport indique que 20 % environ des cotisations collectées sont consacrées aux charges de gestion.

Complémentaires et 100 % santé

Enfin, le rapport constate la poursuite de la mise en œuvre du « 100 % santé » (RAC 0) mais souligne que les données renseignées doivent être prises avec précaution en raison du contexte sanitaire. Selon ces chiffres, en 2020, les complémentaires ont financé 69,6% des dépenses en optique, 23,2 % en audioprothèses et 43,3 % des soins dentaires (y compris prothèses).

© Imagery Majestic

Téléchargez la lettre au format pdf

